



Appel à candidature 2020-2021

Un an avec...

**Vous êtes artiste musicien, compositeur, chorégraphe ou un groupe constitué...
Vous évoluez dans le domaine de la danse, de l'expression corporelle, de la
musique ou du chant...**

**Vous êtes en capacité de proposer une approche trans-disciplinaire et
intersectoriels mêlant par exemple la musique/le théâtre/l'art clownesque ou
la danse/le théâtre/le sport...**

**La ville de Colombes vous propose une résidence artistique et pédagogique en
lien avec son Conservatoire à Rayonnement Communal et ses établissements
scolaires.**

Présentation du dispositif

La Ville de Colombes et la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale des Hauts-de-Seine proposent un dispositif de résidence artistique nommé *Un an avec...* au bénéfice des élèves des écoles élémentaires du territoire.

Le dispositif *Un an avec...* se décline chaque année scolaire autour de 2 projets artistiques différents à destination de 6 classes (1 projet pour 3 classes situées dans un même établissement scolaire).

Le projet *Un an avec...* est élaboré par l'ensemble des acteurs du projet à partir des propositions formulées par les artistes lors de leur acte de candidature.

Ce projet s'appuie sur un partenariat multiple associant :

- Le ou les artistes porteurs du projet artistique
- Le Conservatoire garant du cadre pédagogique
- L'établissement scolaire ayant candidaté au projet de ou des artistes
- Le chargé de mission Actions Culturelles à l'interface entre les artistes, le conservatoire et les établissements scolaires.

Sa mise en œuvre est assurée par :

- Le ou les artistes sélectionnés
- Le musicien intervenant en milieu scolaire du Conservatoire
- Les enseignants des 6 classes retenues pour le projet

Les enjeux et les objectifs du dispositif sont de :

- Développer l'accès à la musique, à la danse, au spectacle vivant et à la pratique artistique pour les élèves et leurs familles
- Mettre en résonance démarche d'éducation artistique et projet éducatif scolaire

Phasage du dispositif

Phase de sélection des artistes

La sélection des artistes est réalisée par la Ville de Colombes (Conservatoire de musique et de danse, chargé d'actions culturelles, Service Éducation) et s'appuie sur les éléments suivants :

- La valeur artistique et la pertinence pédagogique du projet en lien avec les actions pédagogiques du conservatoire et les différents enseignements du cycle commun/Éducation Nationale
- La dimension originale et transdisciplinaire de la proposition artistique
- La capacité à faire vivre une expérience artistique adaptée à un jeune public et à des groupes scolaires
- La motivation et la capacité à mener une action en collaboration, en transversalité et en cohérence avec les différents acteurs du territoire, notamment en lien avec les artistes en résidence dans le cadre du CLEA (Contrat Local d'Éducation Artistique)
- La disponibilité régulière de ou des artistes sur le territoire de la commune de Colombes, sur la durée du projet.

Phase de sélection des écoles

La sélection des classes bénéficiaires de ce dispositif s'effectue sur dossier.

Ce dossier de candidature permet d'apprécier les déclinaisons et relais pédagogiques envisagés par les enseignants, au regard du projet artistique et en lien avec les acquisitions fondamentales (socle commun) formulées dans les programmes de l'Éducation Nationale.

Trois classes d'un même établissement scolaire sont retenues par projet *Un an avec* ; elles peuvent être de niveaux identiques ou différents.

Phase d'élaboration

Cette phase permet aux enseignants et au musicien intervenant d'appréhender au mieux la démarche artistique proposée, de poser les jalons du partenariat et de préciser la forme définitive du projet avec le, ou les artistes.

Les objectifs pédagogiques, éducatifs et artistiques sont définis en commun par les enseignants, le musicien intervenant et le, ou les artistes. De ce travail de concertation naissent les cadres pédagogiques et organisationnels du projet.

Phase de réalisation

- Un concert/spectacle tout public du ou des artistes dans le cadre de la saison de diffusion du Conservatoire proposé prioritairement aux élèves participant au projet et à leurs familles.
- Une séance de présentation des artistes à destination des classes sélectionnées.
- Six interventions du ou des artistes, par classe, réparties sur l'année scolaire et réalisées, en classe et/ou au conservatoire, en étroite concertation avec l'intervenant en milieu scolaire et les enseignants des classes concernées.

- Des séances hebdomadaires menées par le musicien ou danseur intervenant du Conservatoire, en relais des interventions du ou des artistes.

Phase de bilan

- Deux temps de bilan réunissent tous les partenaires, à mi-parcours et en fin de projet.
- Des bilans intermédiaires sont réalisés à la fin de chaque période scolaire entre le musicien intervenant du Conservatoire, le chargé d'actions culturelles et les trois enseignants concernés par le projet.

Phase de sélection

Du 9 mars au 5 avril	Réception des dossiers de candidature artistes
Semaine du 20 avril	Pré-sélection des candidatures sur dossier et convocation aux entretiens de sélection finale
Semaine du 11 mai	<ul style="list-style-type: none"> - Entretiens d'environ 30 minutes par artiste avec le jury de sélection composé des élus de secteur, de la Direction du Conservatoire, du responsable du service éducation et du coordinateur du projet, à l'issue desquels 2 candidats sont retenus. - Communication par mail des résultats de la sélection aux artistes.
Semaine du 8 juin	<p>Les artistes retenus exposent leur projet (15') lors d'une rencontre avec les directions des écoles (référents culturels, directeurs,...).</p> <p>Lancement de l'appel à candidature en direction des écoles élémentaires.</p>
Du lundi 15 juin au vendredi 28 août	Réception des dossiers de candidatures écoles
Semaine du 7 septembre	<ul style="list-style-type: none"> - Le jury de sélection, composé de la Direction du Conservatoire, du responsable du service éducation, du coordinateur du projet et des conseillers pédagogiques de l'Éducation Nationale, retient les 2 écoles (6 classes) bénéficiaires du dispositif. - Communication par mail aux écoles des résultats,

Phase d'élaboration

Semaine du 21 septembre	Rencontre de formalisation des contenus artistiques et pédagogiques associant le ou les artistes, l'intervenant en milieu scolaire du conservatoire, la direction du conservatoire, les enseignants des classes retenues et le chargé de mission Actions culturelles.
-------------------------	---

Phase de réalisation

D'octobre à juin	<p>Le calendrier de réalisation du projet est bâti à partir des options pédagogiques et artistiques retenues par les partenaires.</p> <p>Seront réalisés sur le temps scolaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les 6 interventions dans chaque classe (3 classes) - La répétition générale du concert/spectacle création <p>Seront réalisés hors temps scolaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les 2 réunions de bilan - Le concert/spectacle de présentation - Le concert/spectacle création
------------------	---

Conditions financières

Les sommes ci-dessous s'entendent Toutes Charges Comprises (TCC), elles correspondent au montant global de l'achat de la prestation. Le montant des cotisations salariales et patronales doit être déduit de ce dernier pour obtenir le montant des éventuels salaires ou cachets nets.

ACTIONS PEDAGOGIQUES ET SPECTACLES			
	OBJET	PUBLICS	TARIF TCC FORFAITAIRE
Concerts pédagogiques	Concert/spectacle de présentation (artistes seuls) et frais de repas du concert	3 classes participant au projet + autres classes de l'établissement scolaire concerné	2 000 €
	Concert création + répétition générale (élève + artistes)	3 classes participant au projet + autres classes de l'établissement scolaire concerné	2 000 €
Interventions et concertation pédagogique	Interventions en milieu scolaire et concertation (nombre et modalité d'intervention d'1 heure par classe à contractualiser en fonction des particularités de chaque projet artistique)	3 classes participant au projet	2 000 €
TOTAL TCC			6 000 €

Non prise en charge des frais suivants

- L'artiste retenu doit être autonome dans ses déplacements
- Les frais de déplacement sur le territoire ne seront pas pris en charge par la Commune de Colombes (transports en commun et/ou carburant)
- Les frais de déplacement du lieu d'habitat personnel jusqu'au territoire de mission (Colombes) sont à la charge exclusive de ou des artistes

Cadre juridique

- Un contrat spécifiant les engagements respectifs de la Commune/du Conservatoire d'une part et de ou des artistes accueillis, d'autre part sera conclu en amont de la réalisation du projet.
- Le ou les artistes doivent être affiliés à une structure juridique qui permette la contractualisation et le paiement des sommes allouées au titre de la prestation effectuée (association loi de 1901 ou autre).

Conditions de candidature

- Peuvent faire acte de candidature tout artiste professionnel - groupe musical - compagnie de danse, en capacité de répondre au cahier des charges du dispositif *Un an avec...*
- L'artiste candidat doit avoir à son actif une production artistique préexistante, une expérience significative dans le domaine de la pédagogie et/ou de la médiation culturelle
- L'artiste candidat doit maîtriser l'usage oral de la langue française
- Les éléments à fournir sont :
 - un curriculum vitae faisant état notamment des expériences pédagogiques antérieures
 - une lettre de motivation
 - une présentation des artistes
 - une note d'intention présentant la thématique principale du projet proposé ainsi que les déclinaisons pédagogiques envisagées, notamment en lien avec le projet du Conservatoire mais aussi avec les classes
 - la fiche administrative dûment renseignée

Le dossier est à adresser au chargé d'actions culturelles, coordinateur du dispositif, au plus tard **le 5 avril 2020** par envoi électronique à l'adresse suivante :

sebastien.gaudin@mairie-colombes.fr

Si vous souhaitez enrichir cet envoi de supports physiques, précisez le dans votre envoi électronique et adressez ces pièces par voie postale à l'adresse suivante :

Direction de la Culture
Ville de Colombes
À l'attention de Monsieur Sébastien Gaudin
Place de la république
92701 COLOMBES cedex

Attention, les éléments transmis par les candidats ne pourront être restitués.

**FICHE ADMINISTRATIVE
A RETOURNER AVEC LE DOSSIER DE CANDIDATURE**

Raison sociale :

Forme juridique :

N° SIRET :

Numéro de licence :

Adresse (Siège)

Adresse (adm. et courrier) si différente :

Téléphone :

Email :

Le cas échéant, liste des partenaires ou soutien institutionnel ou privé :

Il sera demandé à la structure de fournir un devis du montant global du budget alloué au projet ainsi qu'un RIB.

**ANNEXE DESCRIPTIF
DE L'AUDITORIUM CHRISTIAN JOUS DU CONSERVATOIRE DE COLOMBES**

Fiche technique

Plateau

Dimensions (ouv. x prof. en m) : 10x7

Entrées avant-scène jardin et cour

Circulation jardin à cour par l'arrière-scène

Panneaux acoustiques de couleur beige recouvrant tout l'espace scénique

Plateau en parquet de couleur claire

Lumière

2 barres d'accroche hauteur 11m (attention : pas de barre de contres)

2 gradateurs 3x25A

1 gradateur 6x16A

Pupitre Avab Presto

Barre de face

3 découpes 1kW (3 circuits)

5 pc 1kW (1 circuit)

3 PAR64 1kW (1 circuit)

Barre plateau

3 découpes 1kW

3 pc 1kW

5 PAR 64 1kW

Plateau

2 pc 1kW sur platines

Son

Table Allen & Heath ZED 420

Multieffet Lexicon MX400

Comp/gate DBX 1066

EQ DBX IEQ31

Diffusion salle

Ampli Yamaha XM series 4220

6 enceintes satellites Turbosound

Diffusion plateau

Ampli Nexo NXAMP 4x1

2 enceintes PS10 Nexo sur pieds

4 enceintes retours PS8 Nexo

Micros

4 shure sm57

2 shure sm58 HF

2 shure sm58 fil

2 shure sm81

1 shure beta52

3 DI stéréo Samson

Capacités d'accueil du public: 286 places